

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1059-22**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2022, le Règlement 1059-22 modifiant le règlement no 1009-20 entourant la gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Julienne.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée au 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Julienne, ce 17^e jour du mois de novembre deux mille vingt-deux.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière